



Evaluation de l'impact economique du credit d'impôt pour la competitivité et l'emploi (CICE)

Mathieu Plane

► To cite this version:

Mathieu Plane. Evaluation de l'impact economique du credit d'impôt pour la competitivité et l'emploi (CICE). Revue de l'OFCE, 2012, 126, pp.141-153. 10.3917/reof.126.0141 . hal-01024678

HAL Id: hal-01024678

<https://sciencespo.hal.science/hal-01024678>

Submitted on 16 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

ÉVALUATION DE L'IMPACT ÉCONOMIQUE DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE)¹

Mathieu Plane

OFCE

À la suite de la remise au Premier ministre du Rapport Gallois, le gouvernement a décidé, pour relancer la compétitivité et l'emploi en France, la création du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Ouvert à toutes les entreprises, le CICE sera égal à 6 % de la masse salariale, hors cotisations patronales, correspondant aux salaires de moins de 2,5 SMIC. Représentant 20 milliards d'euros, son financement reposera pour moitié sur des économies supplémentaires sur les dépenses publiques, dont le détail n'a pas été précisé, et pour moitié sur des recettes fiscales : une réforme de la TVA à compter du 1er janvier 2014 et un renforcement de la fiscalité écologique.

Le CICE diminuerait en moyenne de 2,6 % le coût du travail du secteur marchand : l'impact sectoriel le plus fort sur le coût du travail serait dans la construction (-3,0 %), l'industrie (-2,8 %) et les services marchands (-2,4 %). Le CICE représenterait 1,8 % de la valeur ajoutée des entreprises industrielles, 1,9 % de la valeur ajoutée de la construction et 1,3 % de celle des services marchands. Globalement, le CICE pèse pour 1,4 % dans la valeur ajoutée des entreprises du secteur marchand.

Selon notre évaluation, réalisée à l'aide du modèle *e-mod.fr*, le CICE devrait permettre de créer, cinq ans après sa mise en place, environ 150 000 emplois faisant baisser le taux de chômage de 0,6 point et il générerait un gain de croissance de 0,1 point de PIB en 2018.

Mots clés : Compétitivité, emploi, croissance, coût du travail et crédit d'impôt.

1. Je tiens à remercier Gérard Cornilleau, Éric Heyer et Xavier Timbeau pour leurs précieux commentaires et leurs remarques indispensables à l'élaboration de cette évaluation.

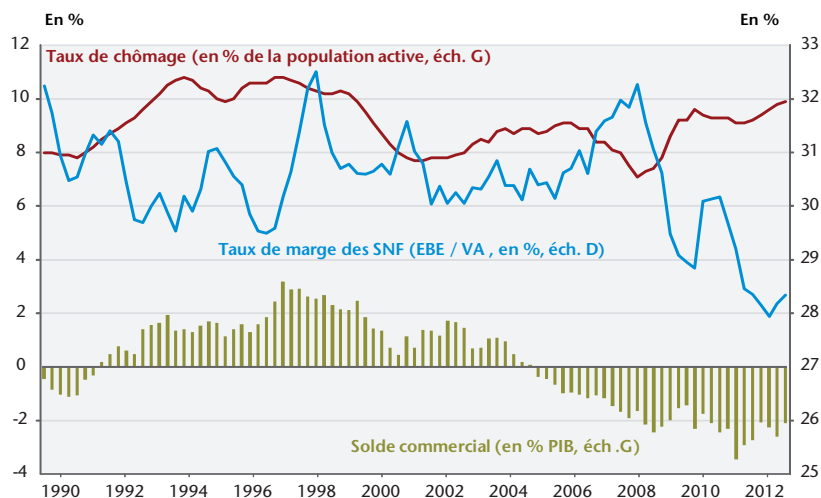
À la suite de la remise du [Rapport Gallois sur le Pacte pour la compétitivité de l'industrie française](#) au Premier ministre, le gouvernement a décidé la création du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Partant du constat d'un déficit commercial en hausse au cours de la dernière décennie, de la forte dégradation des marges des entreprises depuis le début de la crise et d'un chômage grandissant, le gouvernement vise, par la mise en place du CICE, le redressement de la compétitivité des entreprises françaises et le soutien de l'emploi. En effet, depuis le début de l'année 2008, le taux de marge des sociétés non financières (SNF) s'est brutalement dégradé, perdant environ 4 points de valeur ajoutée en l'espace de quatre ans et demi, et le taux de chômage s'est accru de près de 3 points sur la même période (graphique 1), soit environ 850 000 chômeurs supplémentaires au sens du BIT. A ce constat s'ajoutent les pertes de parts de marché des entreprises françaises exportatrices et la dégradation tendancielle du solde commercial de la France depuis le début des années 2000, phénomène qui s'est accentué avec la crise. Face à ce diagnostic, le gouvernement fait le pari que baisser le coût du travail par le bais d'un crédit d'impôt sur les bénéfices des sociétés, financé *a priori* par une fiscalité accrue sur les ménages et par des économies sur les dépenses publiques, permettra de redresser les marges des entreprises qui regagneront de la compétitivité tout en créant des emplois.

Ouvert à toutes les entreprises imposées sur leur bénéfice réel et soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu, le CICE sera égal à 6 % de la masse salariale, hors cotisations patronales, correspondant aux salaires de moins de 2,5 SMIC. Sa montée en charge sera progressive, avec un taux de 4 % en 2013. Les effets sur la trésorerie des entreprises liés au CICE se feront avec un décalage d'un an par rapport à l'exercice de référence, ce qui veut dire que le CICE donnera lieu à un crédit d'impôt sur les bénéfices des sociétés à partir de 2014. En revanche, certaines entreprises pourraient bénéficier dès 2013 d'une avance sur le CICE attendu pour 2014.

Selon le gouvernement, le CICE devrait représenter 10 milliards d'euros sur la base de l'exercice 2013, 15 milliards en 2014 et 20 milliards d'euros à partir de 2015. Le financement du CICE reposera pour moitié sur des économies supplémentaires sur les dépenses

publiques (10 milliards), dont le détail n'a pas été précisé, et pour moitié sur des recettes fiscales : une réforme de la TVA² à compter du 1^{er} janvier 2014 et un renforcement de la fiscalité écologique.

Graphique 1. Taux de chômage, taux de marge des SNF et balance commerciale



Sources : INSEE, calculs OFCE.

Cette réforme s'apparente en partie à une dévaluation fiscale et présente, sous certains aspects, des similitudes avec les mécanismes de la « quasi-TVA sociale » (voir Heyer, Plane et Timbeau (2012) « Impact économique de la quasi-TVA sociale ») qui avait été mise en place par le gouvernement Fillon et dont nous avons évalué les effets lors de la discussion parlementaire au cours du premier trimestre 2012. Depuis le changement de majorité, celle-ci a été supprimée dans le cadre de la seconde Loi de finances rectificative en juillet 2012.

Selon notre évaluation, réalisée à l'aide du modèle *e-mod.fr*, le CICE devrait permettre de créer, cinq ans après sa mise en place, environ 150 000 emplois faisant baisser le taux de chômage de 0,6 point et il générerait un gain de croissance de 0,1 point de PIB en 2018.

2. La réforme de la TVA devrait se traduire en 2014 par une baisse du taux réduit sur les produits de première nécessité de 5,5 % à 5 %, une hausse du taux intermédiaire de 7 à 10 % et le passage du taux normal de 19,6 % à 20 %. Selon les calculs de Bercy, cette réforme rapporterait 6,4 milliards d'euros de recettes supplémentaires en 2014.

1. Les effets sectoriels de la mesure

À partir des fichiers DADS 2010, nous avons évalué l'impact à la fois sur le coût du travail et sur la valeur ajoutée de chaque secteur d'une baisse de 6 % de la masse salariale brute, hors cotisations patronales, pour les salaires compris entre 1 et 2,5 SMIC. La mesure concernerait 83 % des emplois du secteur marchand (les 17 % restant ayant des salaires supérieurs à 2,5 SMIC) et 59 % de la masse salariale avec des différences selon les trois grands secteurs (industrie, construction, services marchands) : elle toucherait 79 % des emplois dans l'industrie, 89 % dans la construction et 84 % dans les services marchands. La mesure concernerait 55 % de la masse salariale de l'industrie, 72 % de la construction et 58 % des services marchands (tableau 1).

Le CICE abaisserait en moyenne de 2,6 % le coût du travail (masse salariale y compris cotisations sociales patronales) du secteur marchand : l'impact sectoriel le plus fort de la mesure sur le coût du travail serait dans la construction (-3,0 %), l'industrie (-2,8 %) et les services marchands (-2,4 %). Si les services marchands ont une part plus importante que l'industrie de leur masse salariale comprise entre 1 et 2,5 SMIC, en revanche cette part est plus faible pour les salaires entre 1,5 et 2,5 SMIC. Cette tranche représente 39 % de la masse salariale dans l'industrie contre 33 % de celle des services marchands.

L'impact sectoriel final de la mesure dépend à la fois de la baisse du coût du travail et du poids des salaires³ dans la valeur ajoutée de chaque secteur. Le CICE représente 1,8 % de la valeur ajoutée des entreprises industrielles, 1,9 % de la valeur ajoutée de la construction et 1,3 % de celle des services marchands. Globalement, le CICE pèse pour 1,4 % dans la valeur ajoutée des entreprises du secteur marchand. Selon nos calculs, le montant total du CICE serait de 20 milliards d'euros : 4,4 milliards pour l'industrie, 2,2 milliards pour la construction et 13,4 milliards pour les services marchands. L'industrie récupérerait donc 22 % de l'enveloppe globale, soit plus que son poids dans la valeur ajoutée qui n'est que

3. La part des rémunérations brutes dans la valeur ajoutée représentait, en 2010, 55 % pour l'ensemble du secteur marchand non agricole. Au niveau sectoriel, elle était de 66 % dans l'industrie, 63 % dans la construction et 52 % dans les services principalement marchands. Elle atteint 66 % dans les services marchands si l'on exclut du secteur les services immobiliers où la part des rémunérations ne représente que 6 % de la valeur ajoutée.

de 17 %. A l'inverse, les services marchands bénéficieraient de 67 % de l'enveloppe globale alors qu'ils représentent 75 % de la valeur ajoutée marchande. Quant à la construction dont la part dans la valeur ajoutée n'est que de 8 %, elle disposerait de 11 % du montant total du CICE. Si cette mesure a vocation à relancé l'industrie en France, en revanche ce secteur n'est pas le premier bénéficiaire du dispositif en valeur absolue mais reste, avec la construction, celui qui y est relativement le mieux exposé en raison de sa structure salariale. De plus, l'industrie peut bénéficier des effets induits liés à la baisse des prix des consommations intermédiaires consécutive à la diminution des coûts de production dans d'autres secteurs.

Tableau 1. Impact *ex ante* sectoriel du CICE

En %	Secteur marchand (hors agriculture)	Industrie	Construction	Services marchands
Part des emplois compris entre 1 et 2,5 SMIC (entre 1,5 et 2,5)	83 (39)	79 (47)	89 (44)	84 (33)
Part de la masse salariale* comprise entre 1 et 2,5 SMIC (entre 1,5 et 2,5)	59 (36)	55 (39)	72 (47)	58 (33)
Impact du CICE sur le coût du travail	-2,6	-2,8	-3,0	-2,4
Part du CICE dans la valeur ajoutée	1,4	1,8	1,9	1,3
Coût budgétaire en Mds (part dans le coût total, en %)	20,0	4,4 (22)	2,2 (11)	13,4 (67)

* masse salariale brute hors cotisations patronales.
Sources : DADS 2010, calculs OFCE.

2. Les effets macroéconomiques de la mesure

Cette note décrit les hypothèses et les principaux résultats macroéconomiques liés à la mise en place du CICE de 2013 à 2018. Représentant à terme 6 % de la masse salariale brute comprise entre 1 et 2,5 SMIC, le CICE réduit le coût du travail pour les entreprises, favorisant à la fois leurs marges et leur compétitivité. Ce crédit d'impôt serait financé pour moitié par une hausse des prélèvements obligatoires (PO) et pour moitié par des baisses structurelles de dépenses publiques. Sur les 20 milliards d'euros de financement prévus, seul le relèvement des taux de TVA intermédiaires (de 7 % à 10 %) et de TVA normal (de 19,6 % à 20 %) a été précisé. Cette hausse de TVA représenterait environ deux tiers de l'augmentation de PO (6,4 milliards sur les dix prévus) et affectera de façon diffé-

renciée les secteurs selon leur assujettissement à tel ou tel taux de TVA. Concernant la fiscalité écologique qui contribue pour environ un tiers à la hausse des PO (3,6 milliards d'euros) mais dont les modalités n'ont pas été précisées, nous avons supposé que celle-ci prendrait la forme d'une augmentation de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE). Du côté des dépenses publiques, en l'absence d'informations sur les choix du gouvernement, nous avons supposé que les économies structurelles seraient réparties entre une baisse de l'investissement public (3,3 milliards d'euros), une réduction des transferts sociaux en nature des administrations publiques (3,3 milliards d'euros) et une contraction des prestations sociales en espèces versées par les administrations publiques (3,3 milliards d'euros).

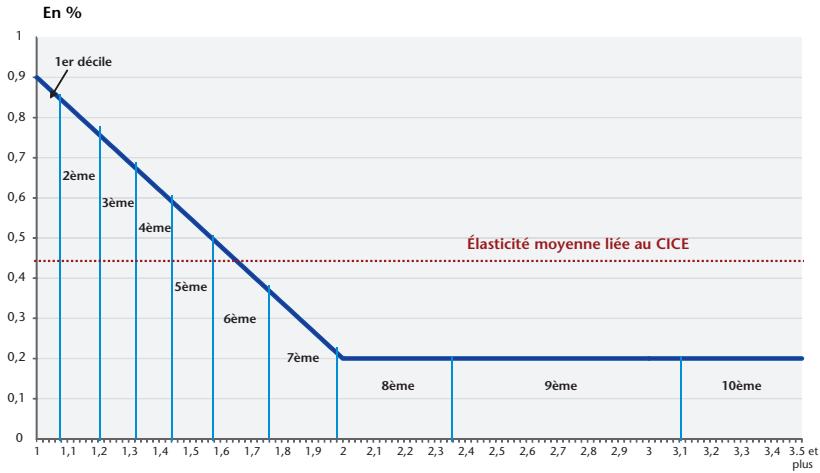
Le CICE représente un transfert de revenu des ménages et des administrations publiques vers les entreprises. Les mesures sont censées être financées *ex ante*, c'est-à-dire avant prise en compte des effets macroéconomiques.

2.1. Les principales hypothèses

La simulation qui a été réalisée à l'aide du modèle *e-mod.fr*, repose sur des hypothèses spécifiques :

- Les créations d'emploi passent par la substitution capital/travail. Le CICE en réduisant le coût relatif du travail par rapport à celui du capital permet à niveau de production équivalent d'augmenter le volume d'emploi. Les deux facteurs de production sont supposés imparfaitement substituables et nous estimons dans le modèle *e-mod.fr* à 0,3 en moyenne l'élasticité de l'emploi au coût relatif du capital par rapport à celui du travail. Mais cette élasticité serait décroissante avec le niveau de salaire. Elle serait de 0,9 au niveau du SMIC, puis décroissante entre 1 et 2 SMIC pour atteindre 0,2 à 2 SMIC et constante au-delà. Etant donné le ciblage du CICE sur les salaires compris entre 1 et 2,5 SMIC, l'élasticité moyenne du coût relatif du travail à l'emploi est plus élevée que celle qu'on obtient par une baisse uniforme du coût du travail. L'élasticité moyenne du coût du travail à l'emploi associée à la mise en place du dispositif serait ainsi de 0,45 (graphique 2).

Graphique 2. Élasticité de l'emploi au coût relatif du travail selon le niveau de salaire brut et en fonction des déciles de salaires



Sources : INSEE, DADS 2010, hypothèses OFCE.

- L'investissement productif des sociétés non-financières dépend du coût relatif du capital par rapport à celui du travail avec une élasticité de -0,45, de la valeur ajoutée avec une élasticité unitaire à long terme, d'un effet accélérateur à court terme, et du taux de marge avec une élasticité de 0,3.
- Le CICE, améliore les marges des entreprises si ces dernières ne répercutent pas intégralement la baisse du coût du travail dans les prix. Selon les hypothèses retenues dans notre évaluation, le CICE induirait en 2014 une baisse des prix correspondant à 75 % du montant de la mesure, les 25 % restant étant utilisés à la restauration des marges. En 2013, l'avance de trésorerie sur le futur crédit d'impôt serait utilisée à 40 % pour l'amélioration des marges des entreprises. Au-delà de 2014, la baisse du chômage, mais aussi l'augmentation de la pression fiscale sur les ménages pouvant engendrer des mesures de compensation pour les salariés par les employeurs, vont faire pression sur les marges des entreprises et entraîner une hausse des salaires réels malgré la baisse de la productivité du travail. Selon nos hypothèses, ce mécanisme conduirait à terme à un résidu de seulement 10 % du CICE pour les marges des entreprises.

- L'impact des gains de compétitivité sur le commerce extérieur dépend des élasticités-prix des imports et des exports. On a retenu ici la valeur de 0.6. Pour la compétitivité-prix des exports cette valeur est supérieure à ce que l'on obtient généralement par des estimations incluant la période la plus récente. Si certains arguments vont dans le sens d'une baisse de cette élasticité-prix à l'export (pour plus détails, voir [Heyer, Plane et Timbeau \(2012\) « Impact économique de la quasi-TVA sociale »](#)), d'autres au contraire permettent de penser que la crise et la baisse des taux de marge ont entraîné un sous-investissement, notamment en dépenses commerciales et en R&D, qui a pu conduire à une baisse temporaire de cette élasticité. Avec une mesure qui devrait contribuer au redressement de la situation financière des entreprises, nous retenons une élasticité-prix pour les exports de 0,6, soit celle qui prévalait au milieu des années 2000, période d'avant-crise pendant laquelle les taux de marge étaient plus élevés. Par ailleurs, d'autres modèles macro-économétriques français, notamment le [modèle Mesange](#) retient cette valeur pour l'élasticité compétitivité-prix des exports.
- Enfin, nous supposons que l'environnement extérieur reste inchangé. En premier, ceci implique qu'il n'y ait pas de modification de la politique économique de nos partenaires commerciaux en réaction à la mise en place du CICE en France. Si en réponse à la mise en place de cette mesure en France, certains pays répondaient par des politiques similaires de dévaluation fiscale, les effets positifs sur la croissance et l'emploi du CICE en seraient fortement minorés. En second, nous supposons que la mise en place du CICE n'a pas d'effet sur la politique monétaire et n'entraîne également aucune modification du taux de change de l'euro avec les autres monnaies.

2.2. Les résultats

Le CICE, en abaissant le coût du travail, favorise directement l'emploi en incitant à substituer du travail au capital. D'autre part, la baisse des coûts de production est répercutée en partie dans les prix, ce qui génère, dans le secteur exposé à la concurrence internationale, des gains de compétitivité sur les marchés extérieurs et

ainsi stimule les exportations, et sur le marché national réduit les importations. La partie de la baisse des coûts qui n'est pas répercutée dans les prix se retrouve dans les marges des entreprises, ce qui améliore la rentabilité et desserre les contraintes financières notamment en matière d'investissement qu'il soit productif, commercial ou en recherche-développement.

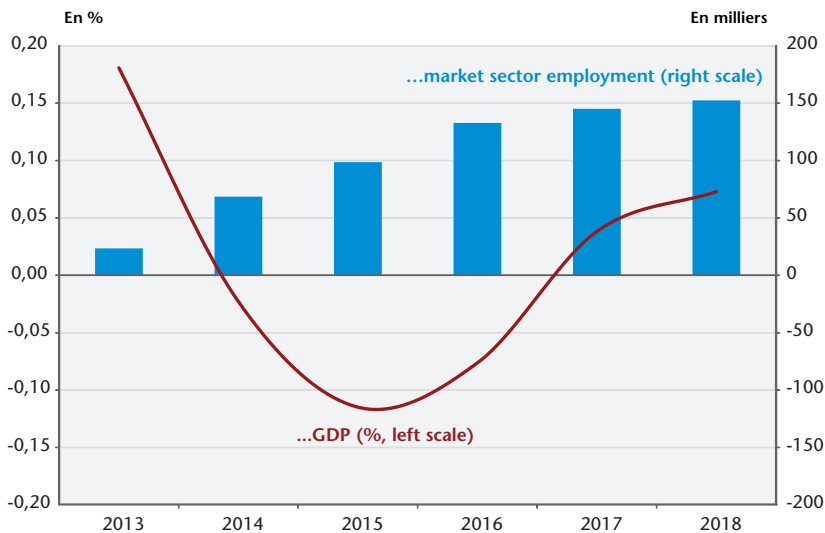
En revanche, le financement du CICE, que ce soit par la hausse de la TVA, de la fiscalité écologique ou la réduction de la dépense publique, diminue le pouvoir d'achat des ménages, la demande publique, et dans une moindre mesure, pèse sur les profits des entreprises si la hausse de la fiscalité écologique n'est pas intégralement répercutée dans les prix de valeur ajoutée ou si certaines baisses de dépenses publiques concernent des subventions aux entreprises.

Les effets à attendre du CICE sur la croissance et l'emploi sont différents à court et long terme (graphique 3). Ouvrant des droits en 2014 calculés sur l'exercice de 2013, le CICE aurait des effets positifs dès 2013, d'autant plus que les hausses de prélèvement, et la réduction des dépenses publiques ne s'appliqueraient pas avant 2014. L'effet sur la croissance est donc positif en 2013 (+0,2 %) mais les effets sur l'emploi (+23 000 en 2013) sont plus lents en raison des délais d'ajustement de l'emploi à l'activité et de la montée en charge du dispositif.

En revanche, l'impact du CICE est légèrement récessif de 2014 à 2016 (tableau 2), la perte de pouvoir d'achat des ménages liée aux hausses d'impôt, et la réduction des dépenses publiques (la consommation des ménages et la demande publique contribuant à -0,2 point de PIB en 2014, puis -0,4 point en 2015 et 2016) l'emportant sur la baisse des prix et le rétablissement des marges des entreprises. En dehors de la première année, les effets positifs du CICE sur la croissance liés aux transferts de revenu, apparaissent lentement, les gains de parts de marché liés à la baisse des prix et à la hausse des marges des entreprises étant dépendants d'une mécanique de moyen-long terme rattachée aux effets d'offre, les effets qui passent par la demande étant plus rapide.

La mise en place du CICE engendre progressivement des gains de parts de marché qui contribuent positivement à l'activité par le biais de l'amélioration du solde extérieur (0,4 point de PIB 2015 et

Graphique 3. Impact du CICE sur...



Source : *e-mod.fr*, calculs OFCE.

2016), que ce soit par l'augmentation des exportations ou la réduction des importations. À partir de 2017, la contribution du solde extérieur à la croissance est moins positive (0,3 point de PIB) en raison de l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages entraînant une moindre réduction des importations.

Malgré la hausse des marges améliorant la profitabilité du capital, l'investissement productif diminue légèrement en raison de l'effet de substitution entre le travail et le capital et l'effet négatif d'accélérateur lié à la baisse de la demande. Si le CICE conduit à une baisse de la FBCF des SNF de 0,2 point de VA sur la période 2013-2018, cet effet négatif pourrait être amplifié si l'on tenait compte du cycle économique et du fait que les entreprises se trouvent dans une situation de surcapacités de production pouvant les conduire à privilégier le désendettement ou la distribution de dividendes plutôt que la relance de l'investissement. En revanche, le modèle *e-mod.fr* n'intègre pas les effets positifs liés aux externalités positives — comme par exemple un surcroît potentiel d'investissement en R&D lié à l'amélioration des taux de marge — et des effets non linéaires comme le fait d'éviter la multiplication des faillites d'entreprises en raison d'une trop faible profitabilité du

capital. Cela tend à sous-estimer les effets positifs du CICE sur le PIB potentiel de l'économie française.

Tableau 2. Variante CICE réalisée à partir du modèle *e-mod.fr*

En écart au compte central

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
PIB en volume (en %)	0,2	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,1
<i>Contributions à l'écart du PIB (en pts de %)</i>						
Importations	0,0	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1
Dépenses des ménages	0,2	0,0	-0,1	0,0	0,1	0,1
Dépenses des APU	0,0	-0,2	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4
Investissement des entreprises	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0
Exportations	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Variations de stocks	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Demande intérieure	0,2	-0,2	-0,5	-0,5	-0,3	-0,2
Solde extérieur	0,0	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3
<i>Écart en volume (en %)</i>						
Importations	0,1	-0,6	-0,9	-0,8	-0,5	-0,4
Consommation des ménages	0,4	-0,1	-0,1	-0,1	0,1	0,2
Consommation des APU	0,0	-0,4	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8
FBCF des SNF EI	0,3	-0,2	-0,6	-0,5	-0,2	-0,1
FBCF des ménages	0,0	0,2	0,3	0,0	0,2	0,4
FBCF des APU	0,0	-3,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0
Exportations	0,1	0,4	0,6	0,7	0,8	0,8
<i>Agrégats macroéconomiques (écart au compte central)</i>						
Pouvoir d'achat du RDB (en %)	0,4	-0,2	-0,2	-0,1	0,1	0,1
Salaire nominaux (en %)	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,2
Salaire réel (en %)	0,3	-0,2	0,0	0,3	0,5	0,6
Prix de la valeur ajoutée marchande (en %)	-0,4	-0,8	-1,1	-1,3	-1,5	-1,5
Prix de la consommation des ménages (en %)	-0,3	0,2	0,0	-0,2	-0,3	-0,3
Productivité horaire, marchand (en %)	0,1	-0,4	-0,7	-0,8	-0,7	-0,7
Effectifs salariés marchand (en milliers)	23	69	99	133	145	152
Effectifs salariés marchand (en %)	0,1	0,4	0,6	0,7	0,8	0,8
Taux de chômage BIT (en point)	-0,1	-0,3	-0,4	-0,5	-0,6	-0,6
Taux d'épargne des ménages (en % du RDB)	0,1	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,1
Taux d'investissement des SNF (en % de la VA)	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Taux de marge des SNF (EBE / VA, en %)	0,7	0,7	0,8	0,5	0,4	0,4
Capacité de financement des APU (en % du PIB)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1

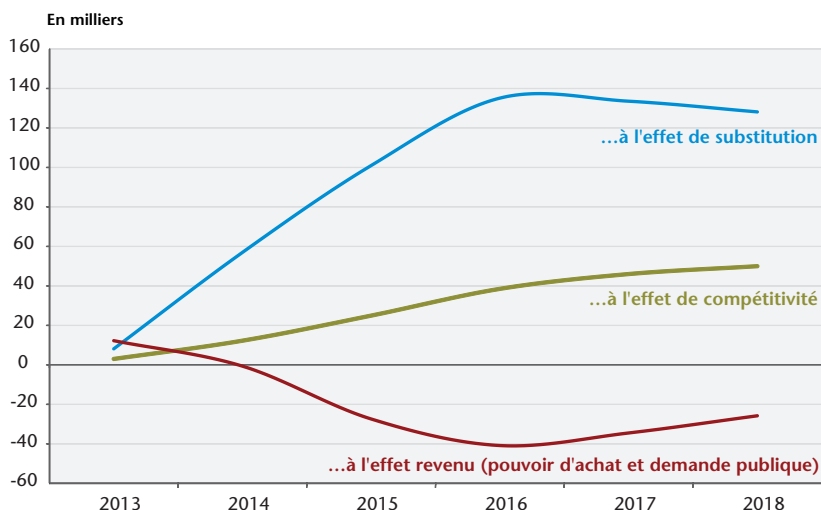
Source : *e-mod.fr*, calculs OFCE.

Avec la baisse du coût relatif du travail, la substitution du travail au capital accroît progressivement l'emploi au détriment de l'investissement, ce qui enrichit le PIB en emploi et réduit les gains de productivité. Par ce mécanisme, l'emploi augmente régulièrement malgré la légère perte d'activité entre 2014 et 2016. Du fait de la hausse de l'emploi et de la baisse du chômage, mais aussi de possibles mesures de compensation salariale dans les entreprises liées à la hausse de la pression fiscale sur les ménages, les salariés regagnent en partie le pouvoir d'achat perdu, par une augmentation des salaires réels. Ce « rattrapage » du pouvoir d'achat permet de générer de la croissance mais limite les effets sur l'emploi et la compétitivité.

Nous pouvons distinguer dans l'impact du CICE sur l'emploi trois facteurs, deux positifs et un négatif avec des effets différenciés dans l'ampleur et dans le temps :

- L'effet de substitution entre le capital et le travail lié à la baisse du coût du travail conduirait à l'horizon de cinq ans suivant la mise en place de la mesure à la création de 128 000 emplois avec un maximum atteint en 2016 (135 000) (graphique 4) ;

Graphique 4. Impact du CICE sur l'emploi marchand lié...



Source : e-mod.fr, calculs OFCE.

- L'effet de compétitivité, en améliorant progressivement les parts de marché des entreprises à l'étranger et sur le territoire national, permet de créer 50 000 emplois à l'horizon 2018 ;
- Les effets négatifs liés au financement de la mesure entraînent temporairement une perte de pouvoir d'achat des ménages et durablement une baisse de la dépense publique, ce qui conduirait à détruire 26 000 emplois en 2018 (-41 000 en 2016).

Au final, selon notre évaluation, le CICE créerait en 2018, soit cinq ans après sa mise en place, 152 000 emplois permettant une baisse du taux de chômage de 0,6 point. Il générerait un gain de PIB de 0,1% et améliorerait le solde des APU de 0,1 point de PIB en 2018.

